



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT  
COMMUNE DE SELONCOURT

## DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**N° DE L'ACTE** : DEC2024-07-03-36 en date du 03 juillet 2024

**SERVICE** : Services Techniques

**OBJET** : REHABILITATION DU BATIMENT LOUISE MICHEL  
LOT 05 PLATRERIE ISOLATION & CLOISONS  
AVENANT N°1 AU MARCHE 2023-06  
SA BONGLET

- Nous, Daniel BUCHWALDER, Maire de la Commune de **SELONCOURT**,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22, modifié par la loi du 23 novembre 2018,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°20200609-4, réuni le 09 JUIN 2020, par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation (alinéa 3), de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, alinéa 4,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°20230613-2 réuni le 13 JUIN 2023, par laquelle le Conseil Municipal approuve la réalisation du projet et son nouveau plan de financement présentés à 1 006 000.00 € H.T.
- Vu la décision DEC20230614-12 d'attribuer le marché 2023-06 à l'entreprise BONGLET pour un montant de 123 785.45 € H.T. soit 148 542.54 € T.T.C.

### CONSIDERANT

- Les travaux impératifs survenus en cours de chantier rendus nécessaires par des circonstances imprévues, à savoir :
  - Dépose d'une porte au RDC entre cage d'escalier et zone sanitaire,
  - Infiltrométrie en cours de chantier à réaliser zone bibliothèque + Labo en R+1 entraînant un coût complémentaire de 1 403.00 € H.T. soit 1 683.60 € T.T.C.
- Les crédits inscrits au BP 2024.

### DECIDONS

**Article 1** : Un avenant n°1 est signé avec la BONGLET pour un montant de 1 403.00 € H.T. soit 1 683.60 € T.T.C. portant le marché à 125 188.45 € H.T. soit 150 226.14 € T.T.C.

**Article 2** : Conformément à l'article L.2122.-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal. Transmission sera faite à Madame la Sous-Préfète par voie électronique.

Fait à Seloncourt, le 03/07/2024

Le Maire  
Daniel BUCHWALDER

